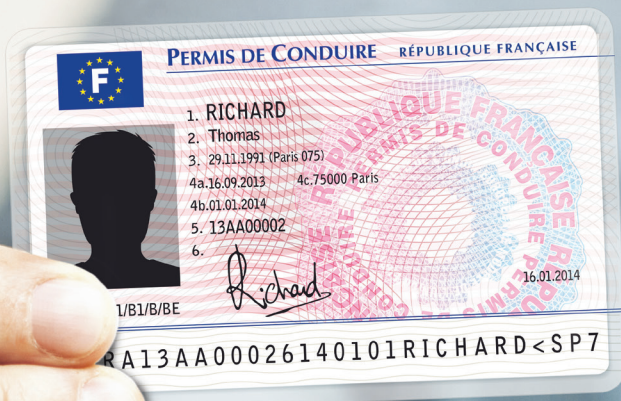


le permis de conduire à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches

Dès maintenant
dans le Haut-Rhin



Je fais mes démarches en ligne



Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer



demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer



PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES
à portée de clic !



L'État simplifie mes démarches

- ☑ Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- ☑ Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- ☑ Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- ☑ Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- ☑ En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- ☑ En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- ☑ Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- ☑ Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Attention, certaines procédures ne sont pas encore dématérialisées et nécessitent de se rendre en préfecture. Il s'agit des cas :

- d'inscription au permis après annulation ou invalidation ;
- de demande de relevé intégral d'information de mon permis à points ;
- de demande de permis internationaux (Informations valables jusqu'au 1^{er} septembre 2017).

Pour toute information :

www.demarches.interieur.gouv.fr

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES

à portée de clic !